

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC

Ministère de l'Immigration,
de la Diversité et de l'Inclusion

2016

RÉGIONALISATION

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DIVERSITÉ

PÉRENNITÉ DU FRANÇAIS

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

**PLAN D'IMMIGRATION
DU QUÉBEC**

pour l'année 2016

Sommaire

Mot de la ministre

1. Les dispositions législatives	7
2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration	7
3. Les orientations de la <i>Planification des niveaux d'immigration 2012-2015</i>	8
4. La réalisation des objectifs du <i>Plan d'immigration du Québec pour l'année 2015</i> ...	9
4.1. Le nombre de personnes sélectionnées	9
4.2. Le nombre de personnes immigrantes admises	9
5. Les objectifs de sélection en 2016	10
5.1. Le nombre de certificats de sélection visé.....	10
5.2. La répartition géographique de la sélection.....	11
6. Les objectifs d'admission en 2016	12
6.1. Le nombre de personnes immigrantes visé.....	12
6.2. La répartition géographique de l'immigration.....	13

Réalisation

Ce document a été conçu et réalisé par la Direction de la planification, de la recherche et des statistiques, en collaboration avec la Direction générale des opérations du secteur Immigration et la Direction des communications du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2015

ISBN : Version imprimée 978-2-550-74070-4

Version électronique 978-2-550-74071-1

MOT DE LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION



L'immigration est appelée à jouer un rôle crucial dans le développement économique, culturel et social du Québec au cours des prochaines années. Nous évoluons dans une économie de plus en plus mondialisée et notre capacité à attirer et retenir les talents stratégiques sera déterminante pour notre prospérité future. Aussi, la complexité et l'ampleur des conflits internationaux de même que leurs répercussions à l'échelle humaine intensifient le besoin d'une action concrète et efficace en termes d'immigration humanitaire.

Pour s'adapter à cette évolution, le Québec a fait le choix d'assumer son leadership et d'entreprendre de grands changements en matière d'immigration : une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion et sa stratégie d'action seront prochainement déposées à l'Assemblée nationale. De plus, la Loi sur l'immigration au Québec sera révisée en profondeur afin de donner les habilitations requises à la réalisation de la nouvelle politique et sa stratégie d'action.

Afin de tenir compte de ces importants changements, j'ai donc décidé de prolonger d'un an la planification pluriannuelle de l'immigration 2012-2015; elle couvrira le plan d'immigration pour l'année 2016 présenté dans ce document. Cette prolongation permettra aux orientations de la prochaine planification pluriannuelle de prendre assise sur la nouvelle politique et sur la Loi sur l'immigration.

Les grands objectifs de 2015, reconduits dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2016*, sont par conséquent fidèles aux grandes orientations de la dernière planification. Ces orientations mettaient l'accent sur une immigration jeune, qualifiée, connaissant le français, en provenance des quatre coins du monde et avaient pour objectif de favoriser une intégration socioprofessionnelle rapide.

Par ailleurs, l'année 2015 a été marquée par une intensification de la crise mondiale des réfugiés en provenance notamment de Syrie. Cette situation impose une répartition différente entre les catégories d'immigration autre qu'économique pour refléter la hausse du volume de réfugiés sélectionnés par le Québec, dont plusieurs seront admis en 2016. Le Québec a en effet réaffirmé sa tradition d'engagement humanitaire en annonçant des mesures exceptionnelles en vue d'accueillir un plus grand nombre de personnes réfugiées.

Ainsi, l'immigration humanitaire représente une part plus importante que par les années passées, hausse qui découle également de l'annonce du gouvernement fédéral d'accélérer le traitement des dossiers de personnes réfugiées.

Je vous donne rendez-vous à l'occasion de la prochaine consultation visant à déterminer de nouvelles orientations en matière de volume et de composition de l'immigration que le Québec veut accueillir afin d'assurer sa prospérité.

A handwritten signature in black ink that reads "Kathleen Weil". The signature is written in a cursive, flowing style.

Kathleen Weil

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2016

Le dépôt à l'Assemblée nationale du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2016* est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (chapitre I-0.2).

1. Les dispositions législatives

L'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec précise que :

Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers et de ses orientations en matière d'immigration, établit un plan annuel d'immigration.

Ce plan a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés pour favoriser l'enrichissement du patrimoine socioculturel du Québec dans le cadre des objectifs poursuivis en matière de sélection des ressortissants étrangers.

Le plan indique le nombre maximum ou estimé de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec ou de certificats de sélection pouvant être délivrés et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie; ce nombre peut aussi être établi par bassin géographique. Le plan est établi en tenant compte, notamment, de la demande globale de certificats de sélection prévue, des prévisions des niveaux d'admission et de sélection et de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.

Un bassin géographique peut comprendre un pays, un groupe de pays, un continent ou une partie de continent.

Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1^{er} novembre ou, si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux.

2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* établit le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Sommairement, le Québec assure la sélection des immigrants du volet économique, des réfugiés se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

C'est le gouvernement fédéral qui a le pouvoir d'accorder le statut de résident permanent aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. Pour être admis au Canada, un ressortissant étranger doit satisfaire aux exigences de la réglementation canadienne, qui comporte, notamment, des critères d'interdiction de territoire relatifs à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2016* porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire après avoir obtenu du gouvernement fédéral le statut de résident permanent.

3. Les orientations de la *Planification des niveaux d'immigration 2012-2015*

À la suite de la consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015, tenue par la Commission de la culture en 2011, la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a annoncé que le Québec vise à :

- porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail;
- maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions;
- augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés;
- maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions;
- favoriser le maintien de la diversité de l'immigration par des actions d'information, de promotion et de recrutement dans les différentes régions du monde où se trouvent des candidats potentiels répondant, par leur connaissance du français, leur formation et leurs compétences, aux besoins du Québec.
- maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions;
- atteindre une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015, de manière à ce qu'en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes.

L'année 2015 devait constituer la quatrième et dernière phase de la planification de quatre ans. Or la ministre a décidé de prolonger d'un an la planification pluriannuelle de l'immigration pour faire en sorte que les orientations de la prochaine planification pluriannuelle puissent prendre assise sur la nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion et sa stratégie d'action.

Dans ce contexte, les grands objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2015* sont reconduits dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2016* et demeurent alignés sur les orientations déjà en place. Toutefois, une répartition différente des admissions entre les catégories d'immigration autre qu'économiques s'avère nécessaire pour permettre une hausse du volume de réfugiés sélectionnés par le Québec qui seront admis en 2016. Cette hausse découle des annonces faites par le gouvernement du Québec et celui du Canada dans la conjoncture de la crise internationale des réfugiés en provenance notamment du Moyen-Orient. Le Québec devrait ainsi accueillir en 2015 jusqu'à 2 450 personnes réfugiées additionnelles réparties entre le groupe des réfugiés pris en charge par l'État (650 personnes) et celui des réfugiés parrainés (jusqu'à 1 800 personnes de plus). Le gouvernement fédéral a, pour sa part, annoncé l'accélération du traitement des dossiers des personnes réfugiées en provenance de cette région.

4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2015*

4.1. Le nombre de personnes sélectionnées

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2015* visait la délivrance de 37 500 à 43 200 certificats de sélection à des candidats appartenant aux catégories relevant des pouvoirs du Québec. Selon les plus récentes prévisions (août 2015), le nombre de certificats de sélection délivrés devrait s'établir à 41 600 certificats (tableau 1, p. 11), conformément aux niveaux visés par le plan.

4.2. Le nombre de personnes immigrantes admises

Dans l'ensemble, les admissions en 2015 devraient se situer dans la fourchette annoncée dans le plan d'immigration de 2015. Cette prévision s'appuie sur les données de sélection et d'admission disponibles à la fin du mois d'août 2015 et tient compte des annonces gouvernementales faites relativement à l'accueil d'un nombre additionnel de réfugiés. Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (tableau 3, p. 13) :

- Le volume total des admissions devrait s'établir entre 48 200 et 50 800 personnes en 2015; le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2015* visait entre 48 500 et 51 500 personnes immigrants.
- Le nombre de personnes immigrantes admises dans le volet économique devrait se situer dans le bas de la fourchette du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2015*.
 - Travailleurs qualifiés : entre 24 400 et 25 500 admissions, soit un volume en deçà de l'objectif fixé (entre 25 500 et 27 000 admissions).
 - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : entre 5 000 et 5 300 admissions, soit un volume comparable à l'objectif visé (entre 5 200 et 5 500 admissions). Ce volume serait supérieur à ceux de 2013 et 2014.
 - Autres immigrants économiques : entre 900 et 1 000 admissions, conformément à la cible annoncée (entre 800 et 1 000 admissions).
- Le volume de personnes immigrantes admises dans le volet du regroupement familial devrait se situer entre 10 000 et 10 400, soit un volume en deçà de la fourchette des valeurs inscrites dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2015* (de 11 800 à 12 200 admissions).
- Dans le volet des réfugiés et des personnes en situation semblable, le nombre d'admissions se situera au-delà de la fourchette planifiée (de 4 700 à 5 300), soit entre 6 800 et 7 400 personnes. Ce dépassement résulte de la hausse du volume des réfugiés sélectionnés à l'étranger pouvant aller jusqu'à 2 450 personnes de plus que la fourchette prévue initialement pour 2015. La prévision se répartit comme suit :
 - Réfugiés sélectionnés à l'étranger : jusqu'à 2 300 réfugiés pris en charge par l'État et jusqu'à 2 500 réfugiés visés par un parrainage collectif, pour un total de 4 400 à 4 800 admissions.
 - Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile : entre 2 400 et 2 600 admissions, soit un volume légèrement inférieur à ce qui avait été prévu (entre 2 600 et 2 800 admissions).

- Autres immigrants : le volume attendu est de 1 100 à 1 200 personnes, un nombre qui dépassera les valeurs de la fourchette planifiée (400 à 500), à la suite de la levée de la suspension temporaire des renvois vers Haïti et le Zimbabwe.
- La proportion de personnes immigrantes déclarant connaître le français au moment de leur admission en 2015 devrait s'établir à 57 %, conformément à l'orientation établie (plus de 50 %).
- La part prévue des admissions découlant de la sélection québécoise sera plus importante que celle prévue dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2015*, pour se situer autour de 74 %.
- La part de l'immigration économique devrait s'établir à 63 %, soit un taux légèrement inférieur à celui prévu dans le plan d'immigration 2015.

5. Les objectifs de sélection en 2016

5.1. Le nombre de certificats de sélection visé

Au sein des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, entre 41 000 et 46 900 certificats de sélection devraient être délivrés en 2016. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante :

- Travailleurs qualifiés : entre 29 000 et 32 000 personnes;
- Gens d'affaires : entre 6 000 et 8 000 personnes;
- Autres immigrants économiques : entre 800 et 1 000 personnes;
- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : entre 4 700 et 5 200 personnes;
- Autres immigrants : entre 500 et 700 personnes.

Les cibles fixées pour l'année 2016 prennent en considération les conséquences des divers changements apportés par le Ministère depuis 2012 afin d'assurer un système de sélection fluide et sont estimées de manière à assurer le flux des admissions à venir. Elles prennent aussi en compte la sélection d'un nombre additionnel de réfugiés sélectionnés à l'étranger.

Le tableau 1 présente la planification de la sélection québécoise pour 2016, établie en regard des résultats atteints de 2012 à 2014 et des résultats prévus en 2015.

Tableau 1**Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec ^a**

	Prévision				Plan 2016 ^b	
	2012	2013	2014	2015	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	35 466	25 835	21 409	29 300	29 000	32 000
Gens d'affaires	7 344	7 905	6 047	4 300	6 000	8 000
Autres catégories économiques ¹	349	787	1 338	1 000	800	1 000
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	1 796	1 597	2 828	4 800	4 700	5 200
Autres immigrants ³	581	755	640	2 200	500	700
Programme spécial Haïti	585	36	6	s.o.	s.o.	s.o.
Total	46 121	36 915	32 268	41 600	41 000	46 900

s. o. : sans objet

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des parties.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2016, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5.2. La répartition géographique de la sélection

En 2016, la répartition des objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, selon le continent de dernière résidence, s'établit de la façon suivante :

- Les objectifs à l'égard des travailleurs qualifiés sont répartis en fonction de la localisation des candidats en mesure de répondre aux exigences de la grille de sélection.
- La grande concentration de la sélection des gens d'affaires en Asie se justifie par l'importante offre d'immigration provenant de cette région.

Tableau 2
Les objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, pour l'année 2016, selon le continent de dernière résidence ^{a b}

	Travailleurs qualifiés		Gens d'affaires	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Afrique	8 300	9 200	-	200
Amérique	4 200	4 600	-	100
Asie	6 700	7 400	6 000	7 500
Europe	9 800	10 800	-	200
Total	29 000	32 000	6 000	8 000

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des parties.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2016, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

6. Les objectifs d'admission en 2016

6.1. Le nombre de personnes immigrantes visé¹

En 2016, le Québec devrait accueillir entre 48 500 et 51 500 personnes immigrantes, soit le même volume qu'en 2015. Cela est conforme aux orientations gouvernementales adoptées en matière d'immigration pour la période 2012-2015 et reconduites pour 2016.

Les objectifs d'admission pour 2016 par catégorie d'immigration sont donc répartis de la façon suivante (tableau 3, p. 13) :

- Immigration économique : de 31 500 à 33 500 personnes, une fourchette identique à celle fixée en 2015, tout comme celles pour ses composantes. Ainsi, le nombre de travailleurs qualifiés se situerait entre 25 500 et 27 000, celui des autres immigrants de ce volet, entre 800 et 1 000, tandis que la cible d'admission dans la catégorie des gens d'affaires se situe entre 5 200 et 5 500 personnes.
- Regroupement familial : de 10 500 à 10 900 personnes, soit un volume comparable aux admissions prévues pour l'ensemble de l'année 2015.
- Réfugiés et personnes en situation semblable : de 6 000 à 6 600 personnes. Le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger devrait se situer entre 4 400 et 4 800 personnes, dont 1 900 à 2 100 réfugiés pris en charge par l'État et 2 500 à 2 700 réfugiés visés par un parrainage collectif. Également, de 1 600 à 1 800 personnes devraient être admises à titre de réfugiés reconnus sur place (incluant leurs personnes à charge à l'étranger).
- Autres immigrants : entre 500 et 600 personnes pourraient être admises en 2016.

La part des personnes immigrantes admises découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 75 % du total des admissions. L'immigration économique devrait représenter 65 % de l'ensemble de l'immigration. Enfin, la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission s'établirait à environ 57 % du volume global.

1. Les admissions d'une année découlent en grande partie de la sélection effectuée au cours des années précédentes.

L'exercice de planification prend donc en compte :

- le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise;
- la proportion de personnes sélectionnées qui mèneront leur projet à terme;
- le temps que mettent les candidats à concrétiser leur projet d'immigration;
- les délais de traitement et les taux de refus pour des raisons statutaires du gouvernement fédéral.

Pour ce qui est des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, l'exercice de planification consiste donc à estimer le nombre d'admissions qui découleront de la sélection, compte tenu des considérations précédentes. En ce qui a trait aux autres catégories, les volumes d'admission inscrits dans le présent plan résultent d'une prévision effectuée à partir de l'examen des tendances courantes.

Tableau 3**Le nombre de personnes admises au Québec ^a**

	Résultats ^b		Plan 2015		Prévision 2015 ^c		Plan 2016 ^d	
	2013	2014	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	34 847	33 469	31 500	33 500	30 300	31 800	31 500	33 500
Travailleurs qualifiés	29 800	28 844	25 500	27 000	24 400	25 500	25 500	27 000
Gens d'affaires	3 998	3 900	5 200	5 500	5 000	5 300	5 200	5 500
Autres catégories économiques ¹	530	563	800	1 000	900	1 000	800	1 000
Programme spécial Haïti	519	162	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Regroupement familial	12 408	11 333	11 800	12 200	10 000	10 400	10 500	10 900
Réfugiés et personnes en situation semblable	4 204	4 861	4 700	5 300	6 800	7 400	6 000	6 600
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	1 748	2 287	2 100	2 500	4 400	4 800	4 400	4 800
Réfugiés pris en charge par l'État	1 050	1 515	1 400	1 650	2 050	2 300	1 900	2 100
Réfugiés parrainés	698	772	700	850	2 350	2 500	2 500	2 700
Réfugiés reconnus sur place ³	2 456	2 574	2 600	2 800	2 400	2 600	1 600	1 800
Autres immigrants ⁴	517	612	400	500	1 100	1 200	500	600
Ensemble de l'immigration	51 976	50 275	48 500	51 500	48 200	50 800	48 500	51 500
Part de la sélection québécoise ⁵	71 %	72 %	70 %	71 %	74 %	74 %	75 %	76 %
Part de l'immigration économique	67 %	67 %	65 %	65 %	63 %	63 %	65 %	65 %
Proportion d'immigrants connaissant le français	57 %	59 %	> 50 %	> 50 %	57 %	57 %	> 50 %	> 50 %

s. o. : sans objet

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Données préliminaires pour 2014.

c. Réalisées à partir des données disponibles à la fin août 2015.

d. Les volumes d'admission planifiés pour 2016, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

6.2. La répartition géographique de l'immigration

Les admissions planifiées pour 2016 se répartissent, selon le continent de dernière résidence, comme suit : Afrique, 31 %; Amérique, 15 %; Asie, 34 %; Europe, 20 %.

La répartition des admissions par catégorie d'immigration se détaille de la manière suivante :

- Les travailleurs qualifiés proviennent de tous les continents, mais en plus forte proportion d'Asie et d'Afrique.
- Les gens d'affaires proviennent principalement d'Asie.

- Les aides familiaux résidants, qui constituent la quasi-totalité des immigrants du regroupement des autres catégories économiques, proviennent essentiellement d'Asie.
- Les personnes immigrantes de la catégorie du regroupement familial proviennent de tous les continents, les Européens étant cependant moins nombreux.
- La répartition géographique des réfugiés sélectionnés par le Québec varie en fonction de la conjoncture internationale. En 2016, ces personnes proviendraient majoritairement d'Asie. Quant aux réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile, ils proviendraient d'Amérique et, dans une moindre mesure, d'Afrique et d'Asie.

Tableau 4

Les admissions planifiées en 2016, selon le continent de dernière résidence^{a b}

	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Total	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	9 220	9 750	3 290	3 480	5 280	5 590	7 700	8 140	25 500	27 000
Gens d'affaires	290	310	100	110	4 620	4 890	190	200	5 200	5 500
Autres catégories économiques ¹	20	30	20	20	740	930	10	20	800	1 000
Regroupement familial	3 960	4 110	2 700	2 810	2 390	2 490	1 440	1 500	10 500	10 900
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	1 030	1 110	100	100	3 270	3 540	10	10	4 400	4 800
Réfugiés reconnus sur place ³	460	520	810	910	270	300	60	70	1 600	1 800
Autres immigrants ⁴	90	110	270	320	50	50	100	120	500	600
Total	15 100	15 900	7 300	7 800	16 600	17 800	9 500	10 000	48 500	51 500

a. Les nombres ont été arrondis à la dizaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux, qui sont arrondis à la centaine près, ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Les volumes d'admission planifiés pour 2016, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

**Immigration,
Diversité
et Inclusion**

Québec 